









**N° 2005-36 : AVENANT A LA CONVENTION DU FONDS LOCAL INTERCOMMUNAL D'AIDES AUX JEUNES POUR 2005.**

**RAPPORTEUR : Mme PAQUET**

Depuis plusieurs années une convention portant sur le Fond Local d'Aide aux Jeunes a été passée entre le fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté du Rhône, représenté par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général d'une part, les Communes d'Oullins, Ste Foy-les-Lyon, St Genis Laval, Pierre-Bénite, Vourles, Charly, La Mulatière, Chaponost, Vernaison et la Communauté de Communes du pays Mornantais.

La Loi N° 2004-809 du 13 Août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a confié aux Départements la responsabilité du Fonds d'Aide aux jeunes en difficulté.

Le Conseil Général continuera d'abonder ces fonds locaux à parité avec les Communes, la règle étant 50 % le Conseil Général, 50 % les Communes, le Conseil Général pouvant confier la gestion du Fonds à la Mission Locale.

Ce fonds attribue, souvent sur demande des travailleurs sociaux, des aides ponctuelles aux jeunes de 16 à 25 ans, afin de compléter le financement d'actions de recherche d'emploi.

Pour 2005 il est sollicité une participation de la Ville de LA MULATIERE de **1 137,64 €** (34 jeunes).

La dépense est prévue au budget à l'article 62878.

**Je propose au Conseil Municipal :**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention 2005 du Fonds Local d'Aide aux Jeunes.
- **de verser** notre participation 2005 pour un montant de **1 137,64 €**
- **de préciser** que cette dépense est inscrite au budget au compte 62878.

**Décision du Conseil Municipal :**

<b>POUR</b>	<b>: Unanimité</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>
<b>Abstention</b>	<b>:</b>

**INFORMATIONS :**

**AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES**

- 1) La Préfecture nous a fait parvenir le 9 mai 2005 un avis d'enquêtes publiques concernant un projet d'implantation d'un ensemble commercial à LYON 2<sup>ème</sup>, zone d'aménagement concerté de LYON CONFLUENCE, car la Ville de LA MULATIERE est comprise dans la zone de chalandise du projet.

Les enquêtes se dérouleront du 30 mai 2005 au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures suivants :

- **A la Mairie Centrale de LYON :**  
***Direction de l'Aménagement Urbain***  
***198, avenue Jean Jaurès à LYON 7<sup>ème</sup>***  
***du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h45.***

- **A la Mairie d'Arrondissement de LYON 2<sup>ème</sup> :**  
***2, rue Enghien***  
***du lundi au vendredi de 8h45 à 16h45 et le samedi matin de 9h30 à 12h.***

Sur place, des registres d'enquêtes seront ouverts à cet effet où pourront être consignées les observations.

\*\*\*\*\*

- 2) La Préfecture nous a fait parvenir le 4 mai 2005 un courrier sur le projet de Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise (DTA). Il nous informe qu'une enquête publique complémentaire, du 30 mai 2005 au 13 juillet 2005, est organisée.

Elle a pour objectif d'améliorer l'information des populations concernées par le projet dans les départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter des observations sur le registre ouvert à cet effet à la Préfecture du Rhône (Direction des Actions Interministérielles – 2<sup>ème</sup> Bureau) et dans les Communes des différents départements définies par arrêtés. Dans le Rhône : Anse – Chaponost – Châtillon – Condrieu – Fontaines Sur Saône – Limonest – Mornant – St Bonnet de Mure et Vaugneray.

\*\*\*\*\*

- 3) La Préfecture nous a fait parvenir un courrier le 26 avril 2005 sur la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Cette directive fixe comme objectif l'obtention ou le maintien d'un bon état des eaux en 2015. Cela nécessite de réviser le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhône Méditerranée à l'horizon 2009.

Un état des lieux a été adopté par le Comité de Bassin le 4 mars 2005 (voir site [www.touspourleau.fr](http://www.touspourleau.fr)).

La loi prévoit d'associer l'ensemble des Citoyens à cette démarche :

- Une 1<sup>ère</sup> fois en 2005 sur la synthèse des questions et le programme de travail pour la révision du SDAGE ;
- Une 2<sup>ème</sup> fois en 2007 sur le projet de SDAGE révisé :
  - ⇒ 1<sup>ère</sup> consultation du public : du 2 mai au 2 novembre 2005.
  - ⇒ Documents mis à disposition dans les préfectures et sous-préfectures avec registres pour consigner les observations, également à l'Agence de l'Eau du Rhône-Méditerranée et Corse 2-4, avenue de Lodz 69363 LYON Cédex 07.
  - ⇒ Un avis concernant cette consultation sera publié dans la presse 15 jours avant son démarrage. Un 2<sup>ème</sup> avis, 3 mois après, en juillet 2005.
  - ⇒ Documents de consultation accessibles à l'adresse du site Internet susvisé.

\*\*\*\*\*

### **INFORMATION SUR LE "MEMORIAL DU RHÔNE"**

Le Général Jean BRUN informe toutes les Communes qui ont versé une subvention à son association (ONAC du Rhône) afin d'édifier un monument pour honorer la mémoire de tous les soldats du Département du Rhône, morts dans les combats d'Algérie, Tunisie et Maroc de 1952 à 1964 que ce mémorial pourra être édifié dans le site du Parc de Parilly, en bordure de l'avenue Pierre Mendès France à Bron, avec l'aide du Conseil Général.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la SNCF répondant à sa lettre à propos d'une pétition des riverains de la rue G. Péri qui se plaignaient du bruit d'une machine à potasse. La SNCF a remédié à ce bruit.

\*\*\*\*\*

M. CHAZAL demande si après la journée portes ouvertes aux Etroits, qui a eu du succès, on a des nouvelles sur la fermeture.

M. BARRET répond que pour le moment c'est le statu quo « Le livre d'or » et les inscriptions ont été communiqués à l'Inspection Académique. M. le Maire demande qu'il y ait une certaine prudence vis-à-vis de l'enseignante, qui peut être gênée ou en porte à faux, par rapport à sa hiérarchie. Elle ne souhaite pas se trouver avec un rapport la concernant qui pourrait porter atteinte à sa carrière.

M. CHAZAL voudrait savoir, si l'école ferme, ce qu'il est envisagé comme moyen de transport pour les élèves scolarisés.

M. BARRET rappelle qu'il y aurait une famille de Mulatins sur le quartier et qu'il est difficile d'aménager un service spécifique.

Il y a une possibilité d'inscription à proximité sur LYON.

\*\*\*\*\*

Mme TASCIYAN intervient pour parler du livre sur « LA MULATIERE hier et aujourd'hui » et se félicite que toute la commission ait pu participer et plus particulièrement elle souhaite remercier Thérèse BARBARET et Myriam COUTURIER pour leur travail et pour avoir pris leurs réflexions en considération.

M. BARRET estime qu'il est louable de s'inscrire dans cet esprit et ce travail en commun presque unanimement apprécié. Beaucoup de félicitations ont été reçues.

\*\*\*\*\*

Mme TASCIYAN fait remarquer que rue de LA CADIERE quand on monte, du Pont Blanc, le chemin rue Forest, venant d'OULLINS, n'a pas de « cédez le passage ».

Quand on monte, on ne voit pas les voitures qui sortent de cette rue. Y a-t-il possibilité, demande Mme TACIYAN de voir avec OULLINS pour leur demander une balise de priorité.

M. SAUZET rappelle qu'il avait déjà formulé cette demande.

M. BARRET accepte de refaire cette demande.

Mme TASCIYAN souhaite revenir sur une question abordée par M. KRUK lors du Conseil Municipal du 29 mars 2005 concernant l'Accord Générale sur le Commerce et les Services et pour laquelle il lui a été répondu que cela relevait d'une politique nationale et non municipale. Or, dernièrement dans l'édito de l'info au confluent, Mme TASCIYAN fait remarquer à M. le Maire qu'il a pris position sur le référendum et se demande si ce sujet ne relève pas du niveau national et non local.

M. BARRET souligne qu'il ne faut pas jouer sur la confusion. Dans ce bulletin, les conseillers d'opposition s'expriment aussi sur différents points. M. BARRET précise qu'il ne s'est pas exprimé au Conseil Municipal sur le Référendum, et qu'il n'y a pas de place au Conseil Municipal sur le sujet référendaire.

\*\*\*\*\*

M. de MONTCLOS demande jusqu'à quand le quai Jean-Jacques Rousseau sera fermé ?

M. BARRET rappelle les faits depuis l'éboulement du 17 avril et les arrêtés de péril qu'il a pris. Dans l'attente des réactions des propriétaires qui n'ont pas réagi à ce jour, nous avons pris contact avec la COURLY, propriétaire de la voirie pour connaître ses propositions. M. le Maire rappelle qu'il s'est entretenu du sujet avec les vice-présidents du GRAND LYON chargés de la voirie et des risques naturels, qui envisageaient une réouverture, si possible pour le 5 juillet.

M. CHAZAL demande dans tous les cas si les travaux du Pont vont continuer.

M. BARRET répond par l'affirmative.

Mme TASCIYAN demande comment on rentrera et sortira de LA MULATIERE ?

M. BARRET : sans savoir de ce qu'il adviendra du quai, il faudra transiter par Ste Foy-lès-Lyon, sur le bas de La Commune, par le quai Pierre Sépard et La Saulaie.

M. MULLER rappelle le problème du quai Rambaud et de sa fermeture. On ne sait si elle sera reportée.

\*\*\*\*\*

M. de MONTCLOS demande l'horaire d'ouverture des bureaux de vote pour ce dimanche 29 mai 2005.

8h-20h répond M. le Maire.

\*\*\*\*\*

Mme PEYCELON demande si nous avons des informations sur l'activité de l'Aquarium.

M. BARRET répond qu'il n'a pas de renseignements officiels. Certaines informations parlent de repeneur. On n'a pas été saisi à ce jour de demande écrite de l'Aquarium. La liquidation affichée ne concerne que la boutique.

\*\*\*\*\*

Mme THEAUDIERE-DECHAMPS donne le bilan de la journée de la fête de printemps. Le journal de l'école du Grand Cèdre en a fait un remarquable. Ce bilan dressé avec le Centre Social, les écoles et accessoirement le Comité des Fêtes, a montré que beaucoup de bénévoles ont contribué à la réussite de cette fête. Beaucoup de monde a participé, près de 1 000 personnes ont été touchées par cet évènement. Le spectacle n'a peut être pas été assez spectaculaire.

Mme THEAUDIERE-DECHAMPS rappelle les 2 prochains évènements :

- le 18 juin avec la fête des guinguettes plus le challenge des joutes. L'après-midi il y aura fête Place Général Leclerc avec kermesse, trampoline, les expositions de Sea Science et Art et La Mulatière hier et Aujourd'hui. En soirée, il y aura les guinguettes, avec friture et bal musette.

Rappel : 15h-18h30 : animations

19h : apéritif

20h : repas

et après bal musette jusqu'à 1h.

Mme THEAUDIERE-DECHAMPS sollicite 2 ou 3 élus pour encadrer la structure gonflable qui servira à l'animation.

Le 2<sup>ème</sup> évènement :

- le 2 juillet avec le tennis ballon en partenariat avec l’OMS, le FCRM et la Mairie. Huit courts avec filets seront installés. Ce jeu se pratique avec le pied et des règles proches du Volley. Il y aura une animation avec musique, barbecue et buvettes.  
Il faudra constituer une équipe d’élus pour les tournois.

\*\*\*\*\*

Melle BARBARET rappelle à l’assemblée que le 24 mai 2005 à 18h30, à la Maison du Confluent aura lieu la projection du film réalisé par les jeunes du Centre Social.

- Le 21 juin ce sera la fête de la musique.

\*\*\*\*\*

Mme TASCİYAN souhaite rappeler le 60<sup>ème</sup> anniversaire des déportés et génocides. Une exposition a lieu à cet effet Avenue Berthelot au musée de l’histoire et de la Résistance ouverte au public du 1<sup>er</sup> au 8 juin avec inauguration le 30 mai.

**Madame TASCİYAN lors du conseil municipal du 4/07//2005 a demandé une rectification concernant cette intervention et rappelle qu’elle faisait part du 1<sup>er</sup> génocide de ce siècle qui a touché le peuple Arménien.**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire n’ayant plus de questions diverses lève la séance à 21h46.**

